



## CONVENTION de PARTENARIAT

### Entre les soussignés:

**La société Amaury Sport Organisation** (ci-après désigné « ASO »), représentée par son Directeur Général Délégué Monsieur **Jean-Marie LEBLANC** d'une part,

Et

**La commune de Cambo les Bains**, représentée par son maire **Vincent BRU**, d'autre part,

Et

**L'Office Public de la Langue Basque** (ci-après désigné « l'OPLB »), représenté par son Président Monsieur **Max BRISSON**,

### Il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### PREAMBULE

ASO Société organisatrice du Tour de France, la ville de Cambo-les-Bains et l'Office Public de la Langue Basque fixent par convention les modalités d'un partenariat visant l'utilisation de la langue basque, à l'occasion du prochain passage du Tour de France en Pays Basque, le 12 juillet 2006, dans le cadre de la 10<sup>ème</sup> étape Cambo - Pau.

Ce projet de partenariat a pris forme au croisement de trois démarches :

- La commune de Cambo, comité organisateur local du départ de cette 10<sup>ème</sup> étape du tour 2006, souhaite que cet événement au retentissement important ainsi que les animations diverses qui s'y grefferont puissent, entre autres spécificités, valoriser également la langue et la culture basque.
- L'Office Public de la Langue Basque chargé, pour le compte de l'ensemble des pouvoirs publics, de définir et de mettre en œuvre une politique publique en faveur de la langue basque, s'est fixé pour mission de promouvoir l'utilisation du basque dans la vie sociale en proposant aux opérateurs publics et privés qui le souhaitent de conventionner avec lui autour d'un certain nombre d'engagements.
- ASO, consciente et heureuse d'observer chaque année le succès populaire que le Tour de France remporte auprès des habitants du Pays Basque, de part et d'autre de la frontière, ainsi que l'engouement dont bénéficie le cyclisme en général a souhaité apporter sa contribution aux efforts menés par la société civile et les pouvoirs publics en faveur du développement de la langue basque.

## **ARTICLE 1**

La présente convention a pour objet de définir le cadre d'intervention et les engagements souscrits par chacun des signataires en vue de la mise en place d'un dispositif d'utilisation et de présence de la langue basque lors de la 10<sup>ème</sup> étape du Tour de France 2006, Cambo – Pau, le 12 Juillet 2006.

## **ARTICLE 2 : Ligne de départ**

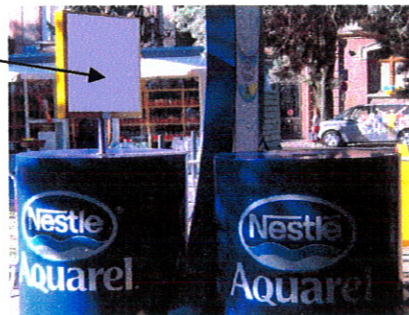
Trois marquages sont réservés pour la commune de Cambo au niveau de la ligne de départ : deux marquages au nom de la ville sur les portiques et un panneau sur le support publicitaire situé au pied du portique.

Un des portiques comportera les mentions « départ » et « Cambo », l'autre portique la traduction de ces mentions en langue basque « abiatzea » et « Kanbo », les mentions étant imprimées en recto – verso, de manière à ce que le bilinguisme soit présent des deux côtés du portique.



Le panneau situé au pied du portique comportera la mention suivante (en recto verso) :

LOGO VILLE  
BILINGUE



La réalisation et la pose des marquages et panneau sur la ligne de départ sont à la charge de la société ASO.

### **ARTICLE 3 : Présentation de la cérémonie de signatures**

Mr. Alain Boscq résidant à Cambo-les-Bains, et commentateur sportif occasionnel, sera présent aux côtés de Mr. Daniel MANGEAS pour assurer la co-présentation de la cérémonie de signature.

Mrs. Mangeas et Boscq interviendront en alternance en évitant que les temps de parole en langue basque soient consacrés à la traduction littérale des propos tenus par M. Mangeas. Les commentaires en langue basque pourront porter sur la course, les classements,... et s'attacheront à apporter quelques précisions supplémentaires sur les équipes et coureurs originaires du Pays Basque.

Le bon déroulement de l'organisation de l'animation nécessitera un travail de concertation entre les deux personnes concernées.

La personne désignée par l'OPLB pour assurer l'animation en langue basque participera à la cérémonie de départ de Bordeaux de la 9<sup>ème</sup> étape du Tour 2006, le 11 Juillet, accompagnée d'un membre de l'équipe permanente de l'Office Public et s'entretiendra avec M. Mangeas avant et après le départ pour convenir des modalités d'organisation du lendemain. Deux accréditations seront nécessaires aux noms de : Alain Boscq et Arnaud Gastambide.

L'Office Public de la langue basque prend en charge la désignation d'une personne compétente pour assurer la co-animation et les frais et rétributions relatifs à cette prestation.

D'autre part, l'Office Public prendra contact avec les responsables de l'équipe Euskaltel (et autres équipes disposant dans leurs effectifs de coureurs bascophones) afin de les informer sur la démarche entreprise et de prévoir si possible quelques commentaires en langue basque lors de leur passage sur le podium.

### **ARTICLE 4 : Drapeau départ**

Le drapeau départ, réalisé par la société ASO, comportera les mentions :

"Cambo les Bains – Mercredi 12 Juillet 2006"

Et la traduction en langue basque :

"Kanbo – 2006ko Uztailaren 12a"

Tel que :



## **ARTICLE 5 : Banderoles au départ de l'étape**

La société ASO autorise l'Office Public de la langue basque et la ville de Cambo-les-Bains à poser des banderoles sur le barriérage situé au-delà de 200 mètres à partir de la ligne de départ jusqu'à un maximum de 200 mètres.

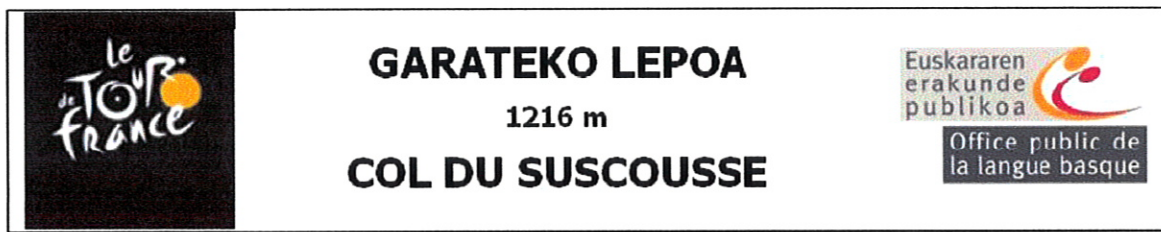
La ville de Cambo-les-Bains assurera la mise en place du barriérage nécessaire.

L'Office Public de la langue basque se charge de la fourniture des banderoles.

## **ARTICLE 6 : Présence de la langue basque sur le parcours de l'étape**

La société ASO met à disposition et installera un portique pour la pose d'une banderole fabriquée par l'Office Public de la langue basque au point suivant :

- au km 97.5 : col du Suscousse : une banderole comportant les mentions :



La banderole sera confiée à la société HERMES MEDIA – 5, rue des canaux Beauchene 28 410 Boutigny qui en assurera la pose.

## **ARTICLE 7 : Communication à destination du public du Pays Basque**

L'Office Public de la langue basque prend en charge l'édition de dépliants bilingues qui seront diffusés à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires dans les foyers du Pays Basque quelques jours avant la course.

Le dépliant comportera les informations relatives à la 10<sup>ème</sup> étape du Tour de France, Cambo les Bains – Pau : profil de l'étape, position des sprint et cols, indication sur les villages traversés et l'horaire de passage, un lexique basque/français de termes cyclistes, un rappel des consignes de sécurité et de sportivité, les modalités d'accès à Cambo les Bains le jour de l'étape...

## **ARTICLE 8 : Communication de la ville de Cambo les Bains**

La ville de Cambo-les-Bains s'engage à :

- utiliser la signalétique bilingue "Ville de Cambo-les-Bains – Kanboko Herria" sur tous les espaces mis à la disposition de la ville à l'entrée du village et sur le podium signature
- inscrire la mention suivante en bilingue "Cambo accueille le Tour – Frantziako Itzuliari ongi etorri" sur les banderoles installées dans divers points de la ville à partir du mois de juin
- inscrire la mention suivante en bilingue "Cambo accueille le Tour – Frantziako Itzuliari ongi etorri" sur les affiches 4/3 qui seront installées sur le secteur de Bayonne-Anglet-Biarritz à partir du mois de juin
- installer des kakemonos portant la mention "Ongi etorri" sur les candélabres de la ville
- utiliser de manière systématique le bilinguisme basque/français sur l'ensemble des affiches annonçant les animations organisées autour du Tour de France
- traduire en langue basque sur le guide pratique au public édité par la ville la première page du guide et le mot du maire.

## **ARTICLE 9 : Accréditations**

5 accréditations seront prévues le jour du départ de l'étape de Cambo-les-Bains :

- une pour l'animateur bascophone : Alain Boscq
- quatre pour l'Office Public de la langue basque :
  - M. Max Brisson, Président de l'Office Public de la langue basque,
  - M. Jean-Claude Iriart, Directeur de l'OPLB,
  - M. Christophe Betbeder, chargé de mission OPLB,
  - M. Arnaud Gastambide, chargé de mission OPLB

Fait à Bayonne, en trois exemplaires, le ... Juin 2006

Pour la société ASO,  
Le Directeur Général  
Délégué

**Jean-Marie LEBLANC**



Pour la commune de  
Cambo-les-Bains,  
Le Maire

**Vincent BRU**



Pour l'Office Public de la  
langue basque,  
Le Président

**Max BRISSON**

